



AGENCE FRASNE
15 AVENUE DES MARRONNIERS
25560 FRASNE
Tél : 03.81.49.80.58 (coût d'un appel local)

EURL LONCHAMPT KEVIN
20 FAUBOURG LA PLANCHE DU FOURNEAU
25560 LA RIVIERE DRUGEON

Vos références

N° client / identifiant internet : 47311886
N° souscripteur : 72903746W
N° contrat : 729037460001

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

VOUS (Souscripteur) :

EURL LONCHAMPT KEVIN

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :

GROUPAMA GRAND-EST

Atteste que vous avez souscrit le contrat ci-dessus référencé garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, causés aux tiers dans le cadre des activité(s) mentionnée(s) :

- Travaux forestiers

Les limites de garanties accordées par sinistre et par année d'assurance sont les suivantes :

- Responsabilité civile exploitation :

- | | |
|---|--------------|
| - Tous dommages confondus : | 16 000 000 € |
| Dont | |
| - Dommages matériels : | 5 000 000 € |
| - Dommages immatériels consécutifs à un dommage garanti : | 500 000 € |

- Responsabilité civile atteinte à l'environnement et préjudice écologique :

- | | |
|--|-----------|
| - Tous dommages confondus : | 800 000 € |
| Dont | |
| - Dommages immatériels non consécutifs : | 300 000 € |
| - Frais d'urgence : | 80 000 € |
| - Frais de défense et d'expertise : | 46 000 € |

- Dommages environnementaux :

- | | |
|---|-----------|
| - Dommages écologiques : | 300 000 € |
| Dont | |
| - Dommages aux espèces et habitats protégés : | 90 000 € |





N° souscripteur : 72903746W

Le souscripteur est également garanti pour sa responsabilité :

- Du fait de **travaux réalisés pour le compte d'autrui** en raison des dommages matériels et immatériels consécutifs survenant au cours de travaux agricoles ou ruraux réalisés pour le compte d'autrui ou après achèvement desdits travaux.

Sont couverts les travaux suivants : Travaux forestiers

Les limites de garanties accordées par année d'assurance sont les suivantes :

- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	800 000 €
dont dommages immatériels consécutifs :	80 000 €

L'eurl a choisi le paiement mensuel et est à jour dans le règlement de ses cotisations.

La présente attestation est valable du **01/01/2023** au **31/12/2023** inclus, sous réserve que les garanties soient en vigueur.

Elle a été délivrée sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

Fait à Schiltigheim, le 9 mars 2023

Pour la Caisse Locale, par délégation :
le Directeur Général de la Caisse Régionale,



Groupama Grand Est

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr)